

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Séance du 11 février 2021

Présents :

Monsieur ALGRAIN
Madame CHEVY
Madame DUMOULIN
Madame FONVIELLE
Madame GIGLIETTA
Monsieur FORT
Monsieur LEROUX
Madame MERTANI
Monsieur SBRIGLIO
Madame SOUILMI
Monsieur WATTANABE-VERMOREL

Excusés :

Madame CORDEBARD
Madame DIABY
Monsieur GRIVEAUX
Monsieur GUTTERMAN
Madame LE BRET
Madame LEONARD GRANJON
Monsieur MONTLOUIS
Madame PERONT
Madame RIOUX

Le conseil d'administration, convoqué le 11 février 2021, se tient de manière dématérialisée.

Le quorum étant réuni (11 membres sur 20), la séance est ouverte à 18h00 pour une date prévisionnelle de fin à 19h.

1- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2020.

Le procès-verbal est soumis au vote.

Présents : M. Algrain – Mme Chevy – Mme Dumoulin – Mme Fontvieille – M. Fort – Mme Giglietta –
M. Leroux – Mme Mertani – M. Sbriglio – Mme Souilmi – M. Watanabe-Vermorel.

Vote : Pour : **10**

Contre : 0

Abstentions : 1

2- Adoption du débat d'orientation budgétaire

A/Contexte

- Conditions sanitaires

Madame LILIENTHAL-MAGRY rappelle que le contexte sanitaire a fortement impacté le budget 2020 de la Caisse des écoles avec un coût de 600 000 euros.

Les activités opérationnelles de la Caisse ont été mises à l'arrêt du 17 mars au 11 mai 2020, avec une perte conséquente de recettes tandis que les charges fixes et les salaires ont pesé sur le résultat.

Le démarrage 2020-2021 a été frileux et le nombre de pensionnaires n'est pas revenu à la normale.

- Relations avec la ville de Paris

L'exercice budgétaire 2021 s'inscrit dans le cadre d'un nouvel avenant à la convention d'objectifs signée avec la ville de Paris en décembre 2020.

Les activités dans le domaine social de la Caisse se sont poursuivies pour ce qui concerne les bons vestiaires et les séjours d'été.

- Les recettes contraintes

L'impact de la COVID se fait ressentir essentiellement sur les effectifs collégiens. Une baisse de - 15.84 % au premier semestre a été observée (les familles ont désinscrit leur enfant pour l'ensemble de l'année scolaire, par choix mais également sur demande des établissements, certains médecins scolaires ayant recommandé un allègement maximal des jauges d'enfants accueillis).

Pour les maternelles et les élémentaires est attendue une diminution de 6.51 %.

- Les conditions d'emploi et de travail des personnels

Les grandes évolutions (titularisations, Régime indemnitaire) ont eu lieu les années [précédentes](#).

2020 a été une année où le personnel opérationnel a connu une cessation d'activité totale pendant le confinement (17 mars/11 mai), et un total de 893 jours d'absence a été recensé en lien avec la pandémie.

En 2020, la pénibilité des tâches s'est renforcée et les protocoles sanitaires ont engendré un surcroît de travail en raison des nettoyages approfondis à réaliser.

2021 est axée sur la poursuite du plan de formation.

- La poursuite de l'effort de normalisation du budget

Pour permettre de reconstituer des marges de manœuvres budgétaires satisfaisantes et de poursuivre l'apurement des créances anciennes de fait irrécouvrables, un transfert d'une partie des excédents de la section d'investissements capitalisés a été réalisé au profit de la section de fonctionnement, ce qui a réduit le déficit.

Le contrôle des coûts notamment celui des denrées alimentaires sera strictement observé sans diminuer la qualité des repas servis.

- L'adhésion de la Caisse au plan d'alimentation durable de la Ville de Paris 2021-2026

L'objectif initial du plan d'alimentation durable (2015-2020) était de servir 50 % d'alimentation durable dans la restauration collective parisienne, résultat atteint dès 2019 dans le 10e.

Le nouveau plan d'alimentation durable de Paris est ambitieux et vise à atteindre 100 % d'alimentation durable, dont 50 % de produits locaux et de proximité.

La Caisse des écoles poursuit en 2021 son engagement dans l'augmentation des produits sous signe de qualité.

En 2021, les travaux sur la consommation carbone de la Caisse, débutés en 2019, seront approfondis (-9,4 % d'EGS entre 2019 et 2020).

Menus végétariens

Depuis janvier 2020, les menus prévoient 2 menus végétariens par semaine ; l'enjeu 2021 est d'offrir de nouvelles recettes permettant une diversité optimale.

En 2021, les actions seront également dirigées vers la reconnaissance par la communauté scolaire et les parents d'élèves du travail de qualité accompli par les personnels, avec notamment la présentation de nouvelles recettes maison.

Gaspillage et déchets

L'année 2021 aura pour objectif de diminuer le gaspillage plateau enfant, afin qu'à moyen terme, des ajustements côté production puissent être réalisés.

A fin 2020, 8 sites étaient équipés de tables de tri. En 2021, de nouvelles écoles bénéficieront d'une prestation, des études sont en cours pour acter le mode de traitement (méthanisation ou compost industriel).

De janvier à juin 2021, la Caisse accueille une stagiaire dont le sujet principal est la réduction du gaspillage, son suivi et les moyens de communication à mettre en œuvre.

Sortie du plastique

La Caisse des écoles bénéficie depuis 2020 de vaisselle jetable issue de matières biosourcées et les renouvellements de vaisselle sont réalisés avec des produits sans plastiques.

En 2021 est poursuivie la réflexion au niveau parisien pour ce qui concerne la sortie [deu](#) plastique pour les produits entrants et de service

Une expérimentation de plateaux repas inox compartimentés, prêtés par la Caisse du 12e s'est tenue à l'école Martel (enfants issus des secteurs Martel et St Denis) pendant les vacances de Noël. Il a été difficile de rendre une conclusion, car les avis étaient très subjectifs (lien avec l'univers carcéral notamment).

Ces plateaux ont vocation à réduire le gaspillage grâce au service par l'enfant des entrées et fromages.

Ils réduisent aussi fortement les charges protégées par les enfants et les personnels de la Caisse, les enfants mettent les quantités désirées.

L'expérience sera renouvelée dès que les services de vrac seront de nouveau autorisés, en période scolaire, avec information préalable des familles et enquêtes terrain auprès des enfants,

Monsieur LEROUX relève les pertes financières et s'interroge sur le prix de revient.

Il se félicite de la réduction des gaz à effet de serre et demande comment est établi le calcul.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que l'outil est un Excel pointu élaboré par Eco 2 initiative, qui permet le suivi des prévisions/consommations et donne, à défaut d'un résultat très détaillé, la tendance réelle. Le calcul se fait en fonction du plat proposé.

Monsieur LEROUX s'interroge sur l'origine des produits issus de l'agriculture biologique et sur le nombre de km parcourus pour les acheminer.

Madame LILIENFELD-MAGRY assure que les nouveaux partenariats respectent ce critère. Les œufs bios sont français, la viande - qualitative - provient d'un rayon de 300 km de Paris, les lentilles de 200km.

Monsieur ALGRAIN demande les pourcentages du bio atteints par la Caisse des écoles. Il est répondu : 17% fin 2014, 42% fin 2019 et 59% fin 2020.

B- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé un déficit de -562.553 € en 2021 au regard notamment des faibles effectifs attendus du fait de la crise sanitaire et de la poursuite de l'apurement des dettes anciennes irrécouvrables.

Avant été otés de la demande de subvention initiale les annulations en non valeurs (250.996 €), les annulations de titres, provisions et reprises sur provisions (58.000 €) et le déficit budgétaire des activités hors restauration (37.500 €).

Le montant prévisionnel du déficit établi à l'automne lors du dialogue de gestion qui a acté le montant de la subvention 2021 (- 366.313 €) a dû être révisé au regard de l'impact de la crise actuelle sur les effectifs accueillis et la répartition tarifaire des repas servis.

Les recettes.

Les deux grandes assiettes de recettes sont les participations familiales et les subventions.

Pour l'estimation des recettes liées aux participations familiales 2021 (2.905.586 €), la répartition tarifaire de 2019 a été proratisée au regard des effectifs attendus.

La subvention de la Ville a été votée à hauteur de 4.432.560 €.

Les participations familiales voient leur règlement évoluer favorablement en faveur des modes de paiement dématérialisés :

Monsieur LEROUX demande les chiffres des excédents de fonctionnement.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond 1 045 000 fin 2020, 735 000 attendus fin 2021.

Monsieur SBRIGLIO ajoute qu'en cette période, il est indispensable que la Ville soutienne les Caisses au même titre que l'état soutient les entreprises.

Monsieur ALGRAIN ajoute également que Madame PULVAR encourage les Caisses à s'aider.

Les dépenses.

Les grands postes de dépenses de fonctionnement demeurent ceux liés aux achats alimentaires (22%) et au personnel (56%).

- Les dépenses alimentaires

L'objectif 2021 est de poursuivre les actions engagées qui contribuent à l'augmentation des produits relevant de l'alimentation durable, tout en maîtrisant les coûts.

- Les dépenses du personnel ont été dues essentiellement à la mise en place du régime indemnitaire et de la revalorisation du SMIC.

En 2021, ces dépenses seront également impactées par une nouvelle revalorisation du SMIC, du PPCR, ainsi que par deux congés bonifiés et le retour d'un congé bonifié.

Des heures complémentaires seront également versées du fait des absences générées par la COVID 19 et de l'exigence du protocole sanitaire.

- Les dotations aux amortissements

Ce poste se stabilise pour les immobilisations incorporelles et corporelles à 232 369.17 €.

Au regard des dépenses de personnel par rapport aux effectifs servis, le prix de revient 2020 est très important, 9.58 €.

Pour 2021, il est proposé à 8,03 € dans le rapport d'orientation budgétaire.

- Les charges de gestion courante.

La Caisse des écoles continue son effort d'apurement des créances anciennes..

En 2021, un effort supplémentaire est réalisé, le montant des excédents budgétaires de fonctionnement constatés fin 2019 (120.996 €) étant affectés à cet apurement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement connaît un résultat négatif de -85.738 € en 2020 du fait du transfert de 250.000 € d'excédents constatés vers la section de fonctionnement.

Il est prévu un résultat de 106.916 € pour 2021.

En 2021, le remplacement préventif ou curatif d'équipements et matériels de cuisine est envisagé, dont le recensement est en cours.

Le débat d'orientation budgétaire est soumis au vote.

La délibération est soumise au vote.

Présents : M. Algrain – Mme Chevy – Mme Dumoulin – Mme Fontvieille – M. Fort – Mme Giglietta – M. Leroux – Mme Mertani – M. Sbriglio – Mme Souilmi – M. Watanabe-Vermorel.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Le débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.

3- Adoption de la délibération sur les tarifs adultes.

Suite à la circulaire interministérielle en date du 24 décembre 2020 relative au taux applicable à compter du 1er janvier 2021 (1,29 €), les tarifs adultes conventionnés sont revalorisés de 0,02 €.

Il est proposé de créer un tarif à destination des stagiaires qui relèvent jusqu'à présent du tarif extérieur, onéreux pour des personnels à faibles revenus (7 € en 2020).

Aussi, pour les stagiaires de la ville de Paris ou de l'éducation nationale, il est proposé le tarif 3 de 1,62 €. Pour les stagiaires de la Caisse des écoles qui ne peuvent prétendre à des avantages en nature, il est proposé la gratuité des repas.

Le tarif extérieur évolue en fonction du prix de revient. Il est proposé à 8 €, le prix de revient 2021 étant fixé à 8,03 €.

La délibération est soumise au vote.

Présents : M. Algrain – Mme Chevy – Mme Dumoulin – Mme Fontvieille – M. Fort – Mme Giglietta – M. Leroux – Mme Mertani – M. Sbriglio – Mme Souilmi – M. Watanabe-Vermorel.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil d'administration est clôt à 19h00.

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement Séance du 11 mars 2021

Présents :

Monsieur ALGRAIN
Madame CHEVY
Madame MERTANI
Madame DUMOULIN
Madame FONVIEILLE
Madame GIGLIETTA
Madame PERNOT
Monsieur MONTLOUIS
Monsieur WATANABE-VERMOREL
Monsieur GUTTERMANN
Monsieur LEROUX

Excusés :

Mme CORDEBARD
Madame RIOUX
Madame LE BRET
Madame DIABY
Madame PERNOT
Madame LEONARD GRANJON
Madame SOUILMI
Monsieur FORT
Monsieur SBRIGLIO

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 17h30.

Le compte de gestion n'ayant pas encore été signé par le trésorier Payeur, il ne pourra y avoir délibération et vote des compte administratif 2020 et compte de gestion ce jour.

Pour rappel le compte de gestion doit être voté avant le 30/06 de l'année en cours.

1- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 11 février 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- Budget primitif 2021

Le déficit de gestion annoncé est de -507.342,45 €; ce résultat est proche de celui annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

Le budget est équilibré grâce à la reprise des crédits cumulés disponibles, et est inclus dans ces cumuls le transfert de la section d'investissement vers la section de effectué en 2020.

Les recettes ont été impactées par les grèves de fin d'année 2020 ont eu un impact sur les recettes.

S'agissant du budget de fonctionnement, les dépenses réelles représentant en 2021 un montant de 7.803.903 € contre 7.705. 527,16 € au budget primitif 2020 (+1,3%°, et une augmentation de 14,35% par rapport au compte administratif 2020.

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 7.528.929 € (contre 7.656.386,52 € en 2020), en diminution de - 0,4 % par rapport au budget primitif 2020 (+10,64 % par rapport au CA 2020).

Les dépenses correspondent aux éléments déclinés dans le rapport d'orientation budgétaire.

Le montant des commandes alimentaires est fixé au regard des effectifs attendus, les autres dépenses courantes correspondent au niveau d'activité prévu.

Les charges de personnel prennent en considération notamment les reclassements indiciaires.

S'agissant des œuvres sociales de la Caisse, sont prévus en 2021 des séjours d'été pour 150 places (120.000€), et l'acquisition de bons vestiaires pour les familles relevant des tarifs 1 et 2 (7.500€).

Les recettes correspondent pour partie à la subvention de restauration scolaire votée en décembre 2020, pour partie aux participations familiales estimées, le solde correspondant aux autres subventions (séjours, France Agrimer prévues.

Concernant le budget d'investissement, un excédent de 106.916,45 € est attendu

Les dépenses de l'exercice (réelles - FCTVA et d'ordre - amortissements) sont en stables en inscription par rapport au BP 2020.

Elles sont prévues à +29,6% par rapport à l'exécuté 2020.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont en diminution de -8,7% par rapport au budget 2020, et de -7,2 % par rapport au CA 2020

Il est à noter qu'une recette de fonctionnement qui n'avait pu être évaluée avec précision a été

versée, dans el cadre du programme Fruit à l'école de France Agrimer auquel participe la Caisse des écoles. 23 883,20 € ont été versés sur la 1^e période.

Madame MERTANI demande dans quelle cadre a lieu cette subvention.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que cela se fait dans le cadre du programme européen de distribution de fruits Bio. La Caisse s'est inscrite sur le principe de deux distributions minimum par semaine.

Monsieur LEROUX demande si l'augmentation du nombre de repas à 4 composantes a une incidence sur le coût alimentaire.

Il est répondu que la viande servie est dorénavant systématiquement qualitative (bio ou Label rouge). Aussi, le coût de la part protidique animale est plus élevé.

De même, si la ligne « fromage » est parfois enlevée des menus, le produit laitier sera néanmoins servi, notamment en dés dans l'entrée.

Il est demandé un point sur les marchés en groupement de commandes avec le 4^e arrondissement et d'autres caisses.

Le marché de viandes fraîches et surgelées notifié en 2020 arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Un nouveau groupement sera lancé d'ici la fin de l'année 2021.

Les autres marchés alimentaires en groupement avec le 4^e arrivent à terme e 31 juillet 2022.

Le marché de pain Bio – groupement 4/10/11 – a encore 2 périodes de reconduction possibles.

La Caisse est en recherche de partenariats voire de groupement pour la fourniture de fruits et légumes Bio et locaux.

Monsieur ALGRAIN indique que des rapprochements avec des Caisses limitrophes sont à l'étude.

Le budget est soumis au vote.

Le budget est adopté à l'unanimité.

3- Adoption des tarifs des séjours de vacances 2021

Les tarifs sont identiques ceux observés pour les séjours Arc en Ciel de la Ville de Paris, sont inchangés depuis quelques années.

Au regard des conditions sanitaires, la Caisse a lancé sa procédure de marchés sans séjour à l'étranger. Les offres ont été reçues et la commission séjours se réunira prochainement.

La Ville de Paris quant à elle a ouvert ses marchés le 7 mars.

Madame DUMOULIN demande si le nombre de places diminue du fait de la suppression du séjour à l'étranger.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que comme par le passé, 130 places sont offertes, les places précédemment sur le lot étranger ont été réaffectées sur le lot multiactivités 6/16 ans.

Elle précise également que les marchés ne prévoient pas un nombre de place fixe par séjour.

Ils prévoient une marge quant aux places qui seront commandées, aussi l'offre de la Caisse peut donc évoluer en fonction de la demande, notamment si un lot est moins demandé par les familles qu'un autre.

Monsieur GUTTERMAN propose d'associer les directeurs d'école au travail des assistantes sociales pour proposer des enfants en priorité.

Monsieur ALGRAIN souligne que les référents éducatifs ville doivent aussi être associés au processus.

Madame MERTANI précise que les assistantes sociales sont en lien direct avec le service arc en ciel de la Ville.

Madame LILIENFELD-MAGRY rappelle qu'un travail en amont est déjà réalisé avec les assistantes sociales. Toutefois, il apparaît que la communication auprès des directions d'école doit être plus ciblée (traditionnellement seulement un affichage, et jusqu'à présent pas d'implication particulière des directeurs d'école auprès des familles).

Madame DUMOULIN demande s'il y a la possibilité de réunir des fratries.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que ce n'est pas systématique mais que si les familles le demandent la Caisse regarde la possibilité de le faire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4- Délibération relative à l'attribution de subventions allouées aux écoles maternelles et élémentaires

Monsieur ALGRAIN souligne que l'on a tendance à oublier cette subvention versée par la Caisse des écoles.

Elle est de 3€/enfant de maternelle et de 2€/enfant en élémentaire.

Monsieur MONTLOUIS propose de communiquer sur le sujet.

Madame CHEVY précise qu'à chaque conseil d'école où l'on parle de la coopérative, elle s'attache à rappeler que la Caisse des écoles verse une subvention même si au moment où elle en parle les crédits ne sont pas versés.

Madame LILENFELD-MARGRY répond que cette dépense est inscrite pour 15 000€ et qu'elle est versée en deux fois (l'une pour les maternelles, l'autre pour les élémentaires).

Monsieur GUTTERMAN souligne que cette subvention est très appréciée notamment pour les fêtes d'école de fin d'année.

Madame LILIEFELD-MAGRY rappelle aussi que des bons vestiaires (bon d'achat Décathlon de 18€) sont proposés aux familles relevant des tranches 1 et 2.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Délibération autorisant l'inscription au budget 2021 d'une dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 75.000€

Cette provision correspond au risque d'impayés à venir pour les factures de l'année 2020.

2 choses sont inscrites. La première c'est l'admission en non valeur. La deuxième c'est la provision pour risque d'impayés.

Cette provision correspond au risque d'impayés à venir pour les factures de l'année 2020.

En temps normal on inscrit les provisions pour risque pour ensuite les transformer en admission en non valeur.

Madame LILIEFELD-MAGRY précise que le dernier taux d'impayés au 11 mars (la date limite de paiement étant imminente), sur la facture janvier/février 2021, est de 11.67% . Ce taux est le plus faible observé depuis des années.

Elle indique que malgré une diminution des repas, notamment dans les collèges, le taux d'encaissement s'est amélioré.

Elle précise que sur le collège Louise Michel moins d'une centaine d'élèves sont accueillis sur la pause méridienne, contre 400 en temps normal.

Madame MERTANI demande ou mangent les enfants qui ne restent pas à la cantine.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'une priorisation des élèves a été effectuée par le collège. Les enfants qui restent à la cantine sont ceux en situation de handicap, relevant de familles ne pouvant s'en charger ou dont l'emploi du temps ne permet pas un aller/retour vers le domicile.

Madame PERNOT demande si on ne peut pas donner des repas froids.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que la Caisse n'est pas en mesure de servir les repas ailleurs que dans les réfectoires, ne peut non plus préparer de repas froids (à l'exception de pique-niques qui ne sont pas des solutions pérennes).

Madame PERNOT demande si les paiements se font en ligne.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que plus de 85% des paiements sont dématérialisés (carte bancaire en ligne prélèvement).

Délibération complémentaire :

Dans la délibération 2021DIV01 votée le 18 février et relative aux tarifs extérieurs, les autres adultes figurent en catégorie E.

Il apparaît que les tickets détenus par la régie font état d'une catégorie C.

Aussi, une délibération modificative est nécessaire pour qu'une concordance existe entre le tableau de la délibération et la lettre figurant sur les tickets.

Monsieur LEROUX demande si le tarif extérieur est à 8.03€.

Madame LILIENFELD-MAGRY explique que le tarif extérieur correspond au prix de revient et que dans certains arrondissements le tarif extérieur est plus important car nous ne comptons pas dans notre prix de revient ne sont pas compris les frais de personnel.

Depuis le débat d'orientation budgétaire, les prévisions budgétaires ont été ajustées. Le prix de revient tel qu'il ressort du budget 2021 qui vient d'être voté est de 7,99 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

Aucune question n'est posée.

Le conseil d'administration est clôturé à 19h.

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Séance du 10/05/2021

Présents :

Monsieur ALGRAIN
Madame CHEVY
Madame DUMOULIN
Madame FONVIELLE
Madame GIGLIETTA
Monsieur FORT
Monsieur LEROUX
Madame MERTANI
Monsieur SBRIGLIO
Madame SOUILMI
Monsieur WATTANABE-VERMOREL

Excusés :

Madame CORDEBARD
Madame DIABY
Monsieur GRIVEAUX
Monsieur GUTTERMAN
Madame LE BRET
Madame LEONARD GRANJON
Monsieur MONTLOUIS
Madame PERNOT
Madame RIOUX

1 - Approbation du compte rendu du conseil d'administration en date du 13/03/2021

Le procès-verbal est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Décision modificative pour le budget 2021

Suite à une erreur matérielle dans le montant indiqué dans la précédente délibération pour le montant du résultat cumulé en Investissement (511.527,26 € et non 287.692,24 € correspondant aux recettes d'investissement 2020), ainsi qu'à l'omission de l'indication des centimes dans le montant des prévisions d'investissement, soit 266 916,45, le total des recettes d'Investissement est donc 778 443, 71.

Les tableaux étaient quant à eux justes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - Adoption du compte administratif 2020.

En section de fonctionnement, le résultat entre les recettes (6.804.705,13€) et les dépenses Le résultat en fonctionnement reste négatif malgré le transfert de crédits en investissement réalisé en 2020.

payées (7.090.819,75 €) est de -286.114,62 € (contre 120.995,68 € en 2019 ; 91.416,90€ en 2018 et -564.900,10€ en 2017).

En effet, en raison de la crise sanitaire, qui a entraîné la fermeture des établissements du 17 mars au 11 mai, les charges, à l'exception des charges de personnel, ont fortement diminué.

Les principales dépenses de la section de fonctionnement diminuent fortement par rapport à celles de 2019, passant de 7.607.294,88 € en 2019 à 7.090.819,75 €.

Le montant des recettes encaissées au cours de l'exercice s'élève à 6.804.705 € (taux de réalisation de 88,30%). Le montant des participations familiales est en diminution de -34,63 % par rapport à 2019, en raison des faibles effectifs accueillis.

On notera pour rappel la baisse des participations familiales, des coûts fixes importants et une part alimentaire élevée.

Le coût COVID est estimé à 600 000 €.

Monsieur MONTLOUIS demande quelles sont les types de dépenses liées au COVID.

Il est répondu : achats de masques, de gel, de gants, de surblouses, de produits virucides, coûts de personnels fixes alors que les établissements étaient fermés et qu'il n'y a pas eu de participations familiales pendant presque 2 mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4 - Adoption du compte de gestion de l'exercice 2020 :

Réalisé par le trésorier, c'est le corollaire du compte administratif : il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il est soumis au vote pour constater la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion..

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Adoption de la liste des créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Il s'agit de créances de plus de 4 ans dont les poursuites se sont avérées infructueuses.

Suite à cette délibération, ces créances feront l'objet d'une inscription budgétaire sur la nature admission en non-valeur.

1.243 pièces en impayés sur les redevances de services de restauration ou de séjours vacances sont concernées pour les années 2007 à 2016, pour un montant de 120.991,84 €.

Monsieur ALGRAIN ajoute que depuis 2016 les créances irrécouvrables sont de moins en moins importantes. Le volume cumulé diminue et le taux de recouvrement s'améliore grâce au travail mené avec la trésorerie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Délibération relative aux créances éteintes.

Cette délibération fait suite à décisions du tribunal d'instance, suite à saisine de la commission de surendettement, d'effacer les dettes de personnes dont la situation financière est irrémédiablement compromise.

Il s'agit ici de 4 familles, dont les dettes de restauration scolaire s'élevaient à un montant de 1.243 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Délibération relative à l'allocation prévoyance santé.

Cette allocation, d'un montant de 240 €, permet au personnel dépourvu de couverture complémentaire santé de pouvoir y accéder par une prise en charge d'une partie de la cotisation.

L'APS est versée directement aux agents qui en ont fait la demande, en fournissant la photocopie de leur carte mutuelle ou attestation.

Le montant est de 240 € depuis 2016.

152 agents sont concernés pour un montant de 56.000 €.

Madame SOULMI demande si les agents de la Caisse sont informés des aides en la matière apportées par la sécurité sociale.

Madame JOURDAIN informe que cela a déjà été fait mais qu'un rappel serait effectué.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Attribution de bons d'achat pour la rentrée scolaire.

Ces bons d'un montant de 65 euros sont distribués pour chaque enfant de moins de 18 ans dans la limite de 4 enfants par famille.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Adhésion au groupement de commandes « Paris centre »

Le marché de viande qualitative fraîche et surgelé notifié en 2020 arrive à expiration le 31/12/2021.

Les marchés de viande fraîche bœuf, veau, agneau et porc n'ont pas été reconduits pour leur dernière année d'exécution et arrivent à échéance le 31/07/2021.

Afin de garantir la livraison de viande qualitative au 1er janvier 2022, il est nécessaire de lancer la procédure d'appel d'offres dès la rentrée 2021.

Le principe du groupement avec Paris Centre est à poursuivre: si pour un marché de viandes qualitatives avec un circuit le plus court possible la massification n'est pas forcément opportune, la taille du groupement permet toutefois d'optimiser les échanges avec les éleveurs et la filière, et de bénéficier d'un cahier des charges et de tarifs communs.

Madame DUMOULIN s'interroge sur le choix d'un marché européen.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que c'est le montant qui détermine le caractère européen en l'occurrence lorsqu'il est supérieur à 210 000 € HT.

Le cahier des charges et les règles de consultation sont aussi rigoureux que les marchés nationaux mais les supports de publicité sont différents avec un journal officiel européen.

Elle précise que jusqu'alors, il n'y a jamais eu de réponses de candidats européens.

Monsieur ALGRAIN répond que la distance les écarterait.

Madame LILIENFELD-MAGRY précise qu'elle travaille sur l'insertion de clauses relatives aux distances entre les lieux d'élevage et d'abattage et au bien-être animal.

Monsieur MONTLOUIS demande pourquoi le lot volaille ne fait pas partie du marché.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que le lot volaille fait déjà l'objet d'un lot viande fraîche et surgelé label rouge depuis 2018.

Elle précise qu'au 1^{er} août 2022, tous les autres lots y compris la volaille auront fait l'objet d'une procédure pour le renouvellement des marchés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 - Adoption du rapport moral et financier.

L'assemblée générale aura lieu le 24/06/2021. Le rapport moral présente les activités de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement durant l'année 2020.

Est rappelé le contexte très particulier de l'année 2020, et la suspension des activités opérationnelles de la Caisse des écoles pendant le confinement.

Le rapport moral

Les grands thèmes sont :

RH

Le personnel opérationnel a connu une cessation d'activité totale pendant le confinement (17 mars/11 mai). A la reprise de mai il a fallu faire face à la mise en place d'Autorisations spéciales d'absence pour de nombreux agents (un total de 893 jours d'absence a été recensé en lien avec la pandémie).

Le volume d'heures complémentaires a été plus important, et la pénibilité des tâches et les protocoles sanitaires ont engendré un surcroit de travail.

Le **Comité Technique** (CT) s'est réuni 1 fois de manière dématérialisée pour discuter du 1^{er} protocole sanitaire.

Dans le cadre du **plan de formation**, les équipes de cuisine : 7 agents opérationnels et 2 agents administratifs ont suivi des formations.

Marchés publics : Un nouveau groupement de commandes a été initié avec la Caisse des écoles du 4^e pour la fourniture de viande label rouge fraîche et surgelée.

Le marché a été attribué à un groupement d'éleveurs de l'Allier, en partenariat logistique avec le distributeur La Normandie à Paris.

Les classiques marchés pour renouveler les séjours d'été, la fourniture de produits d'entretien, la maintenance des matériels, le nettoyage des systèmes de ventilations et la fourniture de vaisselle ont été lancés.

Les Repas : 726.325 repas ont été servis au total (enfants + adultes), soit une diminution de 33,3 % par rapport à 2020 (1.088.865 repas avaient été servis).

Menus de 2020 : En volume, hors goûters, 58,93 % des produits servis en 2020 étaient issus de l'alimentation durable (contre 52,93 en 2019; 47,82% en 2018 et 42,73% en 2017).

En valeur, la part des produits durables est de 65,14 %.

Depuis janvier 2020, les menus prévoient 2 menus végétariens par semaine.

En 2020, plusieurs menus à thème ont été présentés.

Gaspillage et déchets: En novembre, la semaine européenne de réduction des déchets a été l'occasion de lancer un défi « Poubelle vide – Plateau mangé » à toutes les écoles. En 2019, 9 réfectoires étaient équipés de tables de tri et 8 faisaient l'objet d'une collecte au titre du marché de la Ville de Paris. Fin 2020, 1 nouveau site a été ajouté, en tri et collecte.

Tarifs: Ils sont inchangés depuis 2015

Investissements: Ils ont permis le renouvellement de matériels dans différents centres de cuisson.

Oeuvres sociales :

-Les séjours d'été : en 2020, 3 séjours ont été proposés, et 132 enfants ont bénéficié de la prestation. 6 dossiers avaient été présentés par des assistantes sociales (5 pour des familles relevant de la tranche 1, 1 de la tranche 2).

- Bons « vestiaires » : en raison de la fermeture des écoles, l'opération n'a pas été menée en 2020.

- Les subventions aux écoles : 12 769,00 € ont été versés en 2020.

- Œuvres sociales: Bons vestiaires et subventions sociales inchangées.

Le rapport financier.

Le Budget Primitif 2020 a été voté le 27 février 2020.

Il se caractérise en fonctionnement par des dépenses d'alimentation en réponse au plan d'alimentation durable, des dépenses de personnel qui répondent à un accompagnement politique de la Ville de la déprécarisation et des dépenses pour créances irrécouvrables pour répondre à une sincérité budgétaire.

Son exécution a été fortement marquée par les conséquences de la crise sanitaire.

Monsieur SBRIGLIO demande si on présente un budget prévisionnel en assemblée générale.

Il est répondu par la négative.

Madame LILIENFELD-MAGRY fait un point sur le budget 2021 et précise que le déficit voté en février ne sera pas celui qui sera observé à la clôture.

En effet, l'effectif des collégiens est divisé par 2 en raison de la pandémie. Et 10 % d'élèves en moins ont été accueillis sur les maternelles et les élémentaires.

Elle ajoute qu'en 2023, la Caisse des écoles aura la gestion de la restauration du collège de la Grange aux Belles. En effet la Ville de Paris a entamé la campagne d'intégration de ces établissements dans le giron des Caisses des écoles, pour des raisons notamment qualitatives.

Une visite est prévue à cet effet sur le collège fin mai 2021 pour discuter de comment la Caisse va reprendre le personnel des collèges.

Monsieur LEROUX s'en félicite.

Concernant les séjours d'été, on note une participation massive des tarifs 1 (36 enfants sur cette tranche en 2020 contre 12 auparavant).

Le travail des assistantes sociales et des directeurs d'école a été bénéfique.

Monsieur GUTTERMANN se félicite de cette démarche.

Madame LILIENFELD-MAGRY aborde le gaspillage alimentaire et l'évolution des réfectoires qui sont équipés de table de tri. Fin 2020, c'est au tour de l'école de Vicq d'Azir de s'équiper de tables de tri.

La collecte est assurée par Love Your Waste pour éducation, contrairement à l'école Louis Blanc sur laquelle intervient Les Alchimistes qui traite pas compostage.

Monsieur ALGRAIN informe qu'une action politique est menée en direction de quartiers de zéro-déchets comme celui de Louis Blanc. L'action est élargie également à Saint-Maur, Parmentier, Vellefaux, Vicq d'Azir et peut-être Boy Zelinski.

Cela se traduit par l'installation d'un compost à Vicq D'azir inauguré par Léa Vasa.

Il y a beaucoup de demandes dans ce quartier et beaucoup d'ateliers sur le sujet ont lieu dans les écoles.

Il y a également des ateliers dans les autres quartiers où l'on ne traite pas de ces sujets par l'intermédiaire des ambassadeurs qui prônent ces sujets.

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

11 - Approbation des radiations arrêtées au 31/03/2021.

2 membres en plus depuis 20. 6 radiations (décès ou NPAI).

La liste des radiations est adoptée à l'unanimité.

12 - Questions diverses

Monsieur GUTTERMANN s'interroge sur l'impact des classes fermées, pour lesquelles l'information n'est connue que le matin même.

Madame LILIENTFELD-MAGRY répond que la prévision est difficile, mais que le gaspillage est très limité, grâce au recours aux produits surgelés et à un démarrage des productions le plus tardif possible.

Les déductions de repas sont effectuées pour les classes fermées.

Madame DUMOULIN ajoute qu'en plus des classes qui ferment, les parents sont incités à ne pas mettre leurs enfants à la cantine.

Madame LILIENTFELD-MAGRY répond qu'en 2020 un formulaire avait été distribué aux familles pour savoir s'ils maintenaient l'inscription de leur enfant à la cantine.

Monsieur SBRIGLIO informe qu'au collège Seligmann les parents ont retiré de façon massive leur enfant de la cantine et que cela ne sera pas facturé.

Madame LILIENTFELD-MAGRY précise qu'au collège Louise Michel, on facture au réel depuis la reprise.

Côté personnel Caisse, certains agents avaient prévu de travailler durant les vacances de Printemps et qui n'ont pu le faire en raison de la fermeture des écoles.

La Caisse des écoles a prévu de leur donner une compensation en fin d'année sous la forme d'un complément indemnitaire annuel qui sera votée en conseil d'administration en fin d'année. Cela concerne 13 agents environ.

La Ville de son côté a également choisi de rémunérer les vacataires qui avaient prévu de travailler également sur cette période.

Monsieur MONTLOUIS demande un point d'étape sur les séjours d'été.

Madame LILIENTFELD-MAGRY répond que les inscriptions seront clôturées dans 2 jours.

Le lot « Mer » est pour sa part complet.

Elle informe par ailleurs que cette année il y aura deux factures de fin d'année scolaire (1 début juin et 1 courant juillet) au lieu de la traditionnelle facture regroupant mai juin juillet, ce pour être au plus près des modifications demandées par les directeurs d'école et les familles.

En effet cela permettra au vu des nombreuses modifications d'être au plus juste avec une facture intermédiaire début juin pour les repas de mai.

Le conseil d'administration est clôturé à 19h10.



Procès-verbal
Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement
Séance du 27 septembre 2021

Présents :

Monsieur ALGRAIN
Madame DUMOULIN
Madame CHEVY
Madame GIGLIETTA
Monsieur GUTTERMANN
Monsieur LEROUX
Madame MERTANI
Monsieur MONTLOUIS
Monsieur SBRIGLIO
Madame SOUILMI
Monsieur WATANABE-VERMOREL

Excusés :

Mme CORDEBARD
Madame DIABY
Madame FONVIELLE
Monsieur FORT
Madame LE BRET
Madame LEONARD GRANJON
Madame PERNOT
Madame RIOUX

Madame LILIENFELD-MAGRY fait un point sur la rentrée : les premiers jours ont été difficiles pour les équipes en raison d'absences liées à des périodes d'isolement suite à des retours de pays classés à risque. Les effectifs ont rapidement retrouvé leur niveau habituel.

S'agissant des effectifs servis, les réfectoires n'ont pas retrouvé le niveau d'effectif de 2019 et 2020.

Au regard des repas servis, on constate, par rapport aux inscrits théoriques de mai 2020, une diminution de -15,5 % en élémentaire et -10,83 % en maternelle sur la première semaine. Ces chiffres se confirment pour la semaine du 13 au 17 septembre.

Les listes des élèves fréquentant la cantine étant en cours de traitement, les données seront fiabilisées début octobre.

Au 20 septembre 3.500 familles ont fait la démarche de réinscription et mise à jour de leurs tarifs.

Madame LILIENFELD-MAGRY précise que beaucoup de famille ont vu leur tranche tarifaire varier. Pour exemple, la tranche 1, qui représentait à 8% des repas servis il y a 2 ans présente un taux de 10,01 % des repas servis sur la période janvier à juin 2021.

La répartition des tranches tarifaires sera affinée après la première facturation et les corrections tarifaires qui interviendront.

Un nouveau site en portage a vu le jour à la rentrée, celui de l'école Eugène Varlin, livré par le centre Récollets.

Madame LILIENTHAL-MAGRY présente le nouveau logo de la CdE10 : suite à la modification de l'identité visuelle de l'arrondissement – symbolisé par une passerelle du canal Saint-Martin – c'est la représentation d'un établissement scolaire qui a été choisie pour la Caisse des écoles.

Il a été noté une forte progression du taux d'alimentation durable : plus de 75 % à fin septembre, taux qui sera à stabiliser pour 2021 et 2022.

Afin de réduire le gaspillage observé dans les réfectoires des collèges, un double choix est proposé depuis le 13 septembre, pour les entrées de crudités et les desserts lactés dès que le menu le permet.

S'agissant des collèges, à la rentrée de 2023, la gestion du collège de la Grange Aux Belles sera transférée à la Caisse des écoles.

En matière de ressources humaines, il est proposé de verser une compensation financière aux 12 agents contractuels qui s'étaient portés volontaires pour travailler pendant les vacances scolaires d'avril 2021.

En effet, le semi confinement imposé ne leur a pas permis d'occuper leurs fonctions, et pour amoindrir la pénalité financière qui en découle, il est proposé de verser une prime CIA (complément indemnitaire annuel) d'un montant correspondant à la moitié des salaires qui auraient été touchés sur la période.

Le CIA a été autorisé par la délibération du 6 février 2020 mettant en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Sur le plan budgétaire et de trésorerie, la fin d'année sera tendue mais sans nécessité de complément.

1. Délibération portant modification de la dotation d'investissement 2021

Cette modification est nécessaire suite au réajustement du calcul des amortissements sur les acquisitions observées en 2020.

Cet ajustement d'écriture est une opération d'ordre demandée par la trésorerie afin d'ajuster les dépenses et les recettes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2- Délibération portant création d'un poste de responsable finances-accueil

Le poste de responsable des finances a été occupé par des agents de grades différents depuis 2016

- 2016 : départ d'un agent de catégorie B classe exceptionnelle titulaire, remplacé par un agent titulaire du même grade
- 2020 : suite à vacance de poste, le recrutement a été réalisé sur le grade de catégorie C.
- 2021 : suite à vacance de poste depuis janvier, et en l'absence de candidats, le poste est pourvu par un agent contractuel de catégorie B depuis le 1^{er} juin 2021.

La délibération régularise le recrutement sur la catégorie B

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- Délibération portant création d'un poste de chargé de développement durable

De janvier à fin juillet 2021, la Caisse a bénéficié de la présence d'une stagiaire dans le cadre de son diplôme universitaire développement durable.

Au vu des actions réalisées et à poursuivre, une création de poste est nécessaire pour permettre de recruter l'agent en CDD pour une période d'un an renouvelable.

Elle permettra d'une part de remplir les objectifs de la convention d'objectifs qui lie la Caisse à la Ville et d'autre part, de mettre en place des actions pérennes auprès des enfants et développer la communication auprès des familles et des responsables éducatifs ville.

Parmi les actions, sont à noter le traitement des données sur les biodéchets et le gaspillage alimentaire; la communication sur les actions liées au gaspillage alimentaire, la mise en place d'enquêtes, la mise en place d'actions récurrentes sur les thèmes développement durable et gaspillage..

Parmi les actions que la chargée de développement durable a mises en place on peut noter l'opération club des goûteurs qui a été bien acceptée et a donné des pistes de réflexion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur ALGRAIN suggère qu'un point sur les actions menées par la chargée de développement durable soit fait lors du prochain CA.

Madame LILIENFELD-MAGRY indique que prochainement 5 tables de tri vont être mises en place dans le nord de l'établissement.

Par ailleurs, lors de la semaine du goût, un chef étoilé va intervenir sur le site Faubourg Saint-Denis. Cette action est menée conjointement avec la REV de cette école qui est très dynamique

Madame DUMOULIN demande s'il y a à la ville des personnes diplômées chargées du développement durable.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'il y a pas de concours spécifique et que la vacance de poste a fait l'objet d'une publication sur l'intranet de la Ville; aucune candidature n'a été enregistrée.

4- Délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec la Ville de Paris.

Une nouvelle convention d'objectifs est en cours de signature par la Ville de Paris.

Elle est complétée d'une annexe comportant les actions à mener, actions qui sont actualisées annuellement par avenant.

Des rubriques relatives à la gestion des collèges et à la formation et la sensibilisation à l'alimentation durable ont été intégrées.

Pour 2022, les axes stratégiques développés, les nouveaux engagements de la Caisse et les cibles 2022 détaillés dans l'avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Comment les membres du Conseil d'administration peuvent-ils se rendre compte de ce qui est servi aux enfants.

Avant la COVID, la maire mangeait régulièrement dans les réfectoires avec les parents d'élèves. Il est proposé de faire une rotation avec les membres du CA.

- Monsieur MONTLOUIS demande quand a lieu la prochaine commission des menus.

Elle se tiendra le 18 novembre, après l'élection des représentants des parents d'élèves.

